

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 64

présenté par

M. Attal

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 1, substituer à la référence :

« L. 611-11-1 »

la référence :

« L. 611-12 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution au début de l’alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel